



**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 14 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé à l'Espace Associatif des Doucettes, sis 10 rue du Tiers Pot à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel LOTAUT, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Benoît JIMENEZ, Mme Françoise FAUCHER, M. Sabry KALAA, Mme Bérard GUNOT, M. Mohammed AYARI, Mme Maria MORGADO, M. Ahmed-Latif GLAM, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Louis FREY, Mme Marie-Josée FILATRIAU, M. Panhavuth HY, M. Pierre GALLAND, Mme Conception DERÉAC, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Elie ATLAN, Mme Maria-Teresa LESUR, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Hussein MOKHTARI, M. Christophe DIEU, Mme Elise ARIAS-YSIDOR, M. Francis PARNY (arrivé à 19h26 au point n°9, délibération n°CM-18-128).

Etaient représentés :

M. Jean PARÉ	pouvoir à M. Gérard BONHOMET
M. Patrick ANGREVIER	pouvoir à M. Benoît JIMENEZ
Mme Arcangèle DO SOUTO	pouvoir à Mme Isabelle MÉKÉDICHE
Mme Christine DIANÉ	pouvoir à Mme Maria MORGADO
M. Daniel BURNACCI	pouvoir à M. Louis FREY
M. Koffi-Rameaux NIANGORAN	pouvoir à M. Daniel LOTAUT
Mme Myriam DIEN	pouvoir à M. Francis PARNY

Etaient absents :

Mme Stella LAPAIX
M. Tarak GHOURCHI
Mme Marie-France BLANCHET
M. Tahar BOUZIAD

Mme Conception DERÉAC a été désignée comme secrétaire de séance

POINT N°1 : Rapporteur M. JIMENEZ.

OBJET : Communication du rapport Politique de la Ville de Garges-lès-Gonesse au titre de l'année 2017

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** du rapport de la Politique de la Ville au titre de l'année 2017 de la Commune de Garges-lès-Gonesse.

POINT N°2 : Rapporteur M. AYARI.

OBJET : Communication du rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit-Rosne au titre de l'année 2017

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité du SIAH pour le service public de l'assainissement au titre de l'année 2017.

▶ **DÉCIDE** de mettre le rapport à la disposition du public.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

POINT N°3 : Rapporteur Mme MORGADO.

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Garges-lès-Gonesse et l'association IEPC pour la crèche familiale « Comme à la Maison »

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association IEPC pour la réservation de 60 berceaux à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 3 ans,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens et tout acte en découlant.

POINT N°4 : Rapporteur Mme GUNOT.

OBJET : Groupement de commande relatif à l'achat de prestation pour la mise en œuvre du RGPD - attribution des lots

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** les marchés suivants :

LOT N°	Objet du lot	Attributaire	Montant HT en €
1	Diagnostic de la collectivité	RISK N TIC 15 rue Pierre Brossolette 93360 NEUILLY PLAISANCE	Sans mini ni maxi
2	Mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données	CoESSI 18-22 rue d'Arras 92000 NANTERRE	Sans mini ni maxi

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés, conformément à la Commission d'Appel d'Offres de la CARPF,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°5 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Actualisation des provisions pour contentieux

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** l'actualisation des provisions pour contentieux d'un montant de 651 260.46 € dans le cadre des différentes affaires contentieuses engagées contre la Commune,

▶ **DIT** que les provisions seront maintenues jusqu'à ce que les jugements ayant mis un terme aux contentieux soient devenus définitifs, les provisions étant, si nécessaire, réajustées à chaque exercice,

▶ **DIT** que la somme sera imputée en dépenses réelles de fonctionnement selon le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires, au chapitre 68, et sera retracée sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif,

▶ **DIT** que la somme imputée en dotations aux provisions semi-budgétaires en 2017 de 203 186.02 € sera reprise, au chapitre 78, en recettes de fonctionnement.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

POINT N°6 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Actualisation de la provision pour risque d'irrecouvrabilité

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** l'actualisation de la provision pour risque d'irrecouvrabilité pour la porter à hauteur de 164.829,62 €, prenant ainsi en compte la procédure collective dont fait l'objet la société « Aux Délices des Mouettes »,

▶ **DIT** que cette provision sera maintenue jusqu'à ce que l'actif et le passif de ladite société soient définitivement arrêtés,

▶ **DIT** que la somme sera imputée en dépenses réelles de fonctionnement selon le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires, au chapitre 68, et sera retracée sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

POINT N°7 : Rapporteur M. GLAM.

OBJET : Décision modificative n°1 - Budget Principal

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le Budget Principal de la Ville.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

POINT N°8 : Rapporteur M. HY.

OBJET : Décision modificative n°1 - Budget Annexe de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le Budget Annexe de l'Assainissement.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°9 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2019 et approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2019

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **PREND ACTE**, pour le budget Ville de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en vue de l'exercice 2019,

▶ **APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire joint en annexe à la présente délibération,

▶ **DIT** que le Rapport d'Orientation Budgétaire sera transmis au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans un délai de 15 jours à compter de l'adoption de la présente délibération,

▶ **DIT** que le Rapport d'Orientation Budgétaire sera mis à disposition du public dans un délai de 15 jours à compter de l'adoption de la présente délibération,

POINT N°10 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Attribution d'un véhicule de fonction à Monsieur le Maire et à Monsieur le Directeur Général des Services

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** l'attribution d'un véhicule de fonction à Monsieur le Maire et à Monsieur le Directeur Général des Services pour l'année 2019 dans les conditions précisées par la charte d'utilisation des véhicules municipaux,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse,
Le 15 novembre 2018



Le Maire

Maurice LEFEVRE